



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## PROCÈS-VERBAL

### GRUPE DE TRAVAIL 2 – MER CELTIQUE

Réunion virtuelle (Zoom)

**Mercredi 10 mars 2021**

**10 h 45 – 12 h 15 CET**

#### 1. Mot de bienvenue et introductions

Le président (Suso Lourido Garcia) a accueilli tous les participants à la réunion. Aucun mot d'absence n'a été reçu en amont de la réunion et l'ordre du jour a été adopté tel qu'il était rédigé. Il ne restait aucun point d'action datant de la dernière réunion du groupe de septembre 2020 :

- Concernant la confirmation des postes de président et vice-président, la décision a été reportée après la mise à jour réalisée par le groupe de discussion sur le Brexit lors de l'Assemblée générale du 24 septembre.

Les membres devaient convenir de la poursuite du mandat de Suso Lourido Garcia jusqu'aux élections qui se tiendront en septembre 2021. Les membres ont la possibilité d'élire un vice-président par intérim au titre du point 2 de cet ordre du jour. Le vice-président par intérim conservera son poste jusqu'aux élections de septembre.

#### 2. Choix et désignation du vice-président par intérim du groupe de travail

Julien Lamothe a proposé Jean-Marie Robert au poste de vice-président par intérim. Les membres ont accepté et confirmé ce choix.

#### 3. Examen des TAC dans la mer Celtique au vu des négociations bilatérales entre l'UE et le Royaume-Uni et trilatérales et comparaison avec l'avis du CC EOS

**Président** : Malheureusement, la Commission européenne n'est pas présente pour fournir des informations sur ce sujet, et nous attendons toujours la finalisation des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni.

**Secrétariat** : Nous avons intégré ce point à l'ordre du jour dans l'espoir d'une plus grande clarté à l'égard des négociations. Malheureusement, étant donné que ces dernières sont encore en cours, la Commission est extrêmement occupée par les réunions liées aux TCA et n'a pas pu assister à notre réunion aujourd'hui. Elle a conseillé de soumettre toutes les questions que nous pourrions avoir par écrit. Une réunion entre les Conseils consultatifs relative au Brexit s'est également tenue en février et les Conseils consultatifs ont pu faire part de leurs questions sur le sujet par avance. Les membres



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

du CC EOS ont également été consultés à cet égard. Le compte rendu de cette réunion, y compris les réponses aux questions sont disponibles sur le site du CC EOS.

#### 4. Mise à jour sur la recommandation conjointe relative aux mesures techniques en mer Celtique

**Marianna Monneau (présidence du Groupe des États membres des Eaux occidentales septentrionales)** : Après l'adoption de la recommandation conjointe sur les mesures correctives pour le cabillaud et le merlan dans la mer Celtique pour 2021, les États membres doivent maintenant travailler à l'élaboration d'une nouvelle recommandation conjointe pour 2022, l'échéance étant fixée au 1<sup>er</sup> mai 2021. Cette question est très complexe en raison des négociations liées au Brexit, en effet, nous ne savons toujours pas si et comment le Royaume-Uni s'alignera sur ces mesures.

Les États membres ont déjà participé à deux réunions du Groupe technique et l'un des principaux points discutés était le besoin d'un plus grand nombre de données sur la composition des prises et sur les flottilles qui capturent du cabillaud et du merlan dans la mer Celtique, d'où la nécessité d'organiser un appel à données avant la fin de l'année. Ces données devraient alors être transmises au CSTEP qui serait chargé de réaliser une analyse sur la composition des prises, sur l'efficacité des fermetures spatiales/temporelles et leur incidence sur les aspects socioéconomiques et biologiques, et sur l'efficacité et l'impact du chalut surélevé introduit dans la zone de protection de la mer Celtique. Le projet de recommandation conjointe propose également au CSTEP d'établir un groupe de travail technique afin de traiter ces données sur les prises. Les États membres contacteront la Commission afin de savoir s'il est possible d'organiser ce groupe de travail cette année, bien que le programme de travail du CSTEP soit déjà plein.

Les États membres ont en outre discuté du type de données nécessaires, si certaines espèces prioritaires devaient être sélectionnées ou si l'appel à données devait concerner l'ensemble des espèces capturées dans la zone, afin d'éviter d'omettre des caractéristiques importantes de la flottille. La Commission et l'Irlande ont mentionné le projet DAMARA, dont les objectifs étaient similaires. Le Groupe tiendra compte de ce projet.

La présidence du Groupe des États membres a distribué le projet de recommandation conjointe aux États membres et des commentaires sont attendus vers le 15 mars. Nous souhaitons également recevoir un retour de la part de la Commission et nous attendons ses communications.

**Jean-Marie Robert** : Je tiens à remercier le Groupe des États membres pour le travail qu'il a accompli jusqu'à présent ainsi que pour la direction prise, car, d'une part, nous savons que le Brexit est compliqué et qu'il existe de nombreuses possibilités quant à la gestion, aussi est-il difficile d'avancer, et, d'autre part, nous avons beaucoup souffert en raison d'un manque de données sur les différentes flottilles qui exercent leurs activités dans la mer Celtique. Le cadre n'a pas été le plus adéquat : les mesures techniques de 2019 ont introduit davantage d'exigences en vue d'améliorer la sélectivité sans des bases scientifiques solides et des informations complètes sur les lacunes éventuelles, par exemple sur le cabillaud. J'espère que, cette année, nous pourrions renforcer la liste des mesures applicables, reflétant les nouveaux avis scientifiques et la réalité de la situation des prises accessoires en mer Celtique. Nous avons vraiment besoin de disposer d'un bon fondement



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

scientifique pour nous assurer que des mesures efficaces sont appliquées et, en ce sens, je pense que nous pouvons tous soutenir le travail mené par les États membres. Le projet DAMARA a déjà abordé des éléments très importants : il serait approprié d'utiliser les modèles élaborés par le projet avec les données les plus récentes et voir les résultats.

**Julien Lamothe** : Je suis d'accord avec Jean Marie, l'adoption de mesures techniques doit être étayée par des données scientifiques suffisantes. Nous ne pourrions pas progresser en nous fondant sur des études partielles sans une analyse globale de la mise en œuvre de ces mesures et de leur incidence sur les objectifs que nous poursuivons, à savoir la gestion conjointe de ces stocks. Selon moi, la Commission doit comprendre que bien que le fait de proposer des mesures complémentaires soit une bonne chose, cela ne doit pas nous détourner des objectifs. Nous devons disposer de mesures spécifiques si nous voulons protéger les stocks. Et nous ne pouvons pas fournir des propositions spécifiques et informées sur ces mesures sans des bases scientifiques solides.

**Frank Le Barzic** : Je pense que les États membres travaillent dans la bonne direction. Nous devons améliorer la situation dans la mer Celtique, des mesures sont mises en œuvre en plus d'autres mesures, ce qui rend le tout très confus. Nous avons effectué quelques essais avec l'organisation de producteurs « Pêcheurs de Bretagne » et les résultats montrent déjà des informations intéressantes, qui pourraient constituer une bonne base de discussion. En ce qui concerne le calendrier jusqu'en 2022, il semble que nous sommes assez serrés. Que peut-on faire à l'échelle du Conseil consultatif ? Les États membres auraient-ils besoin de nos contributions à cet égard ?

**Marianna Monneau** : La présidence française du Groupe attend toujours les retours des États membres et de la Commission sur le projet de recommandation conjointe. Nous n'avons malheureusement pas beaucoup de visibilité sur les négociations en cours à l'égard des TCA. Le calendrier sera très important, nous devons peut-être l'adapter en fonction des retours que nous recevrons. Pour le moment, nous n'avons aucune indication à partager.

**Julien Lamothe** : Juste pour préciser quelque chose : le projet DAMARA ne portait pas sur le cabillaud et le merlan, mais sur l'églefin, ainsi, tous les scénarios élaborés par le projet visaient la protection de l'églefin. Nous savons que la situation est désormais totalement différente. Il est vrai qu'année après année nous essayons d'aller un peu plus loin avec les mesures, mais nous n'avons pas la bonne perspective quant à la situation réelle des stocks en mer Celtique. Je pense que nous devons apprendre du passé pour nous assurer que nous pouvons nous adapter à la situation actuelle.

**Puri Fernandez** : Nous faisons toujours référence à la zone de protection de la mer Celtique, mais nous disposons également d'une autre zone de protection et peut-être les États membres pourraient-ils clarifier les différentes mesures mises en œuvre dans cette zone pour la protection du cabillaud et du merlan, comme le mentionne le règlement sur les TAC et les quotas. Nous souhaiterions en savoir davantage sur les discussions en cours au sein du Groupe des États membres, les données collectées, et les retours de la Commission et du CSTEP. Par ailleurs, je ne suis pas certaine que le Conseil consultatif ait reçu le projet de recommandation conjointe dont nous parlons et il serait préférable que le Groupe des États membres la distribue aux membres, afin que nous puissions mieux réagir de façon globale.

**Marianna Monneau** : Pour vous apporter des éléments de contexte concernant notre travail, nous travaillons avec les mesures prises pour la zone marine protégée (ZMP) de la mer Celtique. Depuis le



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

début de cette année, nous n'avons pas travaillé sur d'autres zones de la mer Celtique, et je serais ravie de recevoir de nouvelles informations sur les dispositions en matière de TAC et de quotas afin d'examiner plus attentivement ce que vous mentionnez. Le Conseil consultatif participe aux réunions du groupe régional et, actuellement, nous rassemblons les différents retours. Une fois que le document aura été convenu par le Groupe technique, nous pourrons le transmettre au Conseil consultatif.

**Secrétariat :** Le Conseil consultatif devrait-il déjà envisager de travailler sur ce sujet et réunir quelques réflexions, du moins peut-être en étudiant les réglementations antérieures ? En dépit de toutes ces incertitudes, le délai est déjà assez serré compte tenu du temps et des procédures nécessaires pour l'élaboration de l'avis et son approbation. Il ne reste que deux mois aux États membres avant l'échéance. S'ils ont besoin de temps pour tenir compte de notre contribution, il leur faudrait également recevoir la contribution du Conseil consultatif bien en amont.

**Marianna Monneau :** Toute contribution que nous pourrons recevoir de votre part sera la bienvenue. Pour ce qui est de l'état actuel des discussions, je propose que le Groupe des États membres revienne vers le Conseil consultatif peu après le 15 mars, afin de vous donner de plus amples informations. Par ailleurs, le Groupe des États membres pourrait fournir davantage d'informations après la réunion du Groupe technique du 26 mars.

**Emiel Brouckaert :** Je suis d'accord avec cette proposition, mais avec les contributions fournies par les membres aujourd'hui, nous pouvons déjà préparer une version provisoire pour disposer d'autres commentaires, puis suggérer au Comité exécutif de la présenter aux États membres. Le Secrétariat a indiqué au Groupe des États membres que si un sujet spécifique requiert une contribution du Conseil consultatif, le Secrétariat devrait pouvoir assister à l'intégralité de la réunion, il serait donc bon de disposer déjà d'un document écrit le 26 mars au plus tard à l'appui de la réunion du Groupe technique.

**Président :** Pour résumer, le 15 mars nous aurons des documents du groupe des États membres et les membres fourniraient des retours avant le 26 mars, date à laquelle est prévue la réunion du Groupe technique. Après cette réunion, les membres de ce groupe examineront les résultats de la discussion avec les États membres et étudieront la tenue d'une autre réunion du Groupe de la mer Celtique avant le 1<sup>er</sup> mai (échéance donnée aux États membres pour transmettre le projet de recommandation) afin de poursuivre les travaux sur la contribution du Conseil consultatif à ce projet de recommandation.

**Marianna Monneau :** Je tiens à préciser que nous aurons les retours des États membres et de la Commission le 15 mars et nous pourrons vous envoyer du contenu vers le 16/17 mars.

**ACTION :** Le Secrétariat doit consigner dans un document tous les commentaires relatifs aux Mesures techniques en mer Celtique dont ont fait part les membres au cours de la réunion. Ce document doit être transmis aux membres du groupe de travail 2 en vue d'obtenir d'autres commentaires.

**ACTION :** Le Secrétariat doit transmettre tout document/retour reçu par le Groupe des États membres quant aux mesures dans la mer Celtique (attendu vers le 16/17 mars), afin que les membres puissent fournir des commentaires.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

**ACTION** : Le Secrétariat doit rassembler l'ensemble des contributions reçues dans un document en vue d'une discussion avec le Groupe des États membres lors de la réunion du Groupe technique qui se tiendra le 26 mars (le Secrétariat et le président du Comité exécutif seront présents).

**ACTION** : Le Secrétariat et le président du groupe de travail 2 doivent étudier la nécessité d'une réunion après le 26 mars, pour poursuivre les discussions et élaborer des avis.

## 5. Informations sur la façon d'améliorer le fonctionnement du CC EOS

**Secrétariat** : Comme vous le savez, ce point a été discuté lors de la réunion du Groupe de travail horizontal d'hier et sera discuté à nouveau au sein du Comité exécutif vendredi. Le Secrétariat s'assurera que vos commentaires seront portés à l'attention du Comité exécutif.

**Puri Fernandez** : Je souhaiterais connaître le point de vue du groupe sur le point soulevé au sein du Groupe de travail horizontal en ce qui concerne les observateurs de pays tiers, en particulier du Royaume-Uni. La Commission a précisé que les observateurs britanniques pourraient être invités si un sujet nécessitait leur présence. Étant donné que nous ne connaissons pas encore la position du Royaume-Uni sur les Mesures techniques en mer Celtique, le groupe pense-t-il que nous avons besoin d'entendre le point de vue des organisations britanniques et de les inviter à une réunion ?

**Jean-Marie Robert** : Ce sujet est très complexe, mais les réunions du Conseil consultatif sont publiques et n'importe qui peut demander d'y assister, ce qui suppose que nous pouvons avoir des observateurs représentant le Royaume-Uni. Toutefois, cela constitue un problème, car nous parlons ici de confiance dans les informations que nous échangeons, et cela peut signifier que nous ne divulguons pas tout au sein de ce forum européen. Nous pourrions organiser des discussions avec les observateurs du Royaume-Uni, mais convenir par la suite des décisions du CC EOS à un autre moment distinct.

**Jose Beltran** : Il s'agit d'une question assez délicate qui a également été soulevée dans d'autres Conseils consultatifs. Je comprends que les représentants du Royaume-Uni participent en tant qu'observateurs, mais je pense qu'un format différent devrait être en place. Il s'agirait davantage de réunir une certaine forme de Groupe de discussion ou d'atelier entre le Conseil consultatif et le Royaume-Uni pour évaluer des sujets spécifiques, plutôt que de les avoir comme invités réguliers au sein de nos réunions. Il existe des problèmes liés à la confidentialité et nous ne devrions pas nous sentir limités lorsque nous discutons de certains sujets. Nous pourrions nous rencontrer deux fois par an par exemple pour discuter des questions intéressantes des deux parties, mais toutes les autres réunions devraient se poursuivre sans la participation des observateurs britanniques.

**Julien Lamothe** : En ce qui concerne la participation d'organisations britanniques, je suis d'accord avec ce qui a été dit, nous devons trouver le bon format. Nous savons que le Royaume-Uni n'a pas besoin d'adhérer aux règlements de l'UE en vigueur, mais étant donné que nous pêchons dans les mêmes zones, nous aurons des interactions avec ce pays. Le statut d'« observateurs » est assez ambigu, car il n'est pas légitime pour ces derniers d'être inclus dans le débat. S'il est nécessaire de les maintenir engagés au sein du Conseil consultatif, nous devons le faire dans le cadre d'un forum qui permet une conversation équilibrée entre les pêcheurs du Royaume-Uni et de l'UE. Nous devons également nous assurer que la Commission connaisse les représentants des organisations membres



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

du Conseil consultatif, afin de garantir que vous disposons des structures appropriées dans l'UE et de trouver les représentants britanniques appropriés pour ce débat. Pour ce qui est du fonctionnement du CC EOS, cela dépend des membres, nous devons être plus proactifs pour aller de l'avant dès que nous disposerons des informations dont nous avons besoin. Nous devons préparer nos informations avant la réunion afin que les discussions puissent mettre l'accent sur les aspects techniques et disposer d'éléments qui sont intéressants pour les États membres ou la Commission.

**Président** : S'agissant des organisations membres du Conseil consultatif et de leurs représentants, il y a quelque temps nous avons préparé une déclaration sur les personnes/entités que nous représentons, permettant à tous les membres d'être correctement enregistrés. Je ne suis pas certain de la nécessité de faire de même pour les observateurs, afin de disposer d'un registre public ?

**Secrétariat** : Tous nos anciens membres ont été inscrits sur notre liste d'observateurs l'an dernier. Cependant, ils doivent obtenir des invitations spécifiques pour assister à nos réunions. Dans le cadre de l'Accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni (ACC), un Comité spécialisé de la pêche sera établi, mais nous n'avons pas d'idée claire quant au rôle des Conseils consultatifs au sein de cette plateforme. En outre, une autre idée a été proposée, à savoir que le Royaume-Uni établisse une structure similaire aux Conseils consultatifs, avec laquelle nous pourrions être en contact. Toutefois, nous n'avons toujours pas d'informations à ce sujet. D'un point de vue général, il est important que tous les membres du Conseil consultatif conviennent de la façon dont la collaboration avec les anciens membres du Royaume-Uni doit se poursuivre. Dans tous les cas, nous informerons le Comité exécutif des commentaires d'aujourd'hui.

Pour changer de sujet, lors de la tenue du Groupe de travail horizontal d'hier, le président du Groupe de discussion sur le Brexit a présenté quelques propositions pour la restructuration du CC EOS après le Brexit. Elles sont maintenant disponibles sur notre site Internet et nous prions les membres de faire part de leurs commentaires sur ce sujet avant la réunion du Comité exécutif de vendredi.

## 6. Examen des progrès, récapitulatif des actions convenues et des décisions adoptées (président)

1	Le Secrétariat doit consigner dans un document tous les commentaires relatifs aux Mesures techniques en mer Celtique dont ont fait part les membres au cours de la réunion. Ce document doit être transmis aux membres du groupe de travail 2 en vue d'obtenir d'autres commentaires.
2	Le Secrétariat doit transmettre tout document/retour reçu par le Groupe des États membres quant aux mesures dans la mer Celtique (attendu vers le 16/17 mars), afin que les membres puissent fournir des commentaires.
3	Le Secrétariat doit rassembler l'ensemble des contributions reçues dans un document en vue d'une discussion avec le Groupe des États membres lors de la réunion du Groupe technique qui se tiendra le 26 mars (le Secrétariat et le président du Comité exécutif seront présents).
4	Le Secrétariat et le président du groupe de travail 2 doivent étudier la nécessité d'une réunion après le 26 mars, pour poursuivre les discussions et élaborer des avis.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## 7. Liste de participants

Nom	Organisation
Caroline Gamblin	CNPMEM
Dominic Rihan	NWW Member States Group (IE)
Egon Patteew	NWW Member States Group (BE)
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Enda Connelly	IIMRO
Erwan Quemeneur	CDPMEM 29
Franck Le Barzic	Cobrenord
Jean Marie Robert (Vice-Chair)	Pêcheurs de Bretagne
John Lynch	IFO
John Ward	IFPO
Jose Beltran	Organización de Productores Pesqueros de Lugo
Juan Carlos Corras Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
Julien Lamothe	ANOP
Marianne Monneau	NWW Member States Group (FR)
Matilde Vallerani	Secretariat
Mo Mathies	Secretariat
Patrick Murphy	IS&WFPO
Puri Fernandez	ANASOL
Suso Lourido Garcia (Chair)	Puerto de Celeiro S.A. OPP-77